



Présentation des services à l'étudiant



LE CROUS DE CRÉTEIL



Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (**Crous**) de l'académie de Créteil est un établissement public placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Il a pour mission d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants, de favoriser leur réussite et de concourir à l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur de l'académie.

Le Crous, opérateur du service public de la vie étudiante, a pour activités principales : le logement étudiant, la restauration universitaire, l'action sociale à travers les bourses et les aides spécifiques, et l'animation de la vie de campus.

Le Crous appartient à un réseau national composé de 26 Crous, 16 Clous (**centres locaux**), et 40 antennes, piloté par le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (**Cnous**).

Le Crous, au cœur de la vie étudiante et partenaire privilégié des universités, propose aux étudiants de l'académie des aides et des services qui leur permettent d'étudier dans les meilleures conditions en leur offrant, tout au long de l'année, des animations en résidence, des tutos, des séances live de yoga, du sport, etc. Des lieux de vie aménagés dans les résidences et les restaurants du Crous constituent de réels lieux d'échanges et de coworking et également des espaces de détente.

Au service de la **réussite des étudiants** et autour des **valeurs solidarité, qualité et innovation**, le Crous de Créteil s'engage à :

- offrir un service moderne et de qualité aux étudiants ;
- agir au quotidien pour mieux prévenir les situations de précarité ;
- reconnaître les talents et valoriser les compétences de ses équipes ;
- renforcer l'attractivité des territoires.

Olivier Scassola

Directeur général
du Crous de l'académie de Créteil

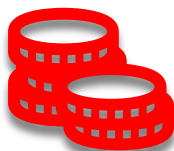
LE CROUS DE CRÉTEIL EN QUELQUES CHIFFRES

- 450 personnels
- 28 résidences et 8 plateformes d'accueil
- 5 306 lits en résidences universitaires
- 44 406 boursiers sur critères sociaux
- Plus de 2 millions de repas servis chaque année
- 21 restaurants universitaires
- 14 cafétérias
- 10 libres-services



BOURSES

Faire sa demande du 20 janvier au 15 mai 2021 sur
<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>



Pour toute questions sur les bourses, des agents sont disponibles du lundi au vendredi de 9h à 17h au 01 40 51 62 00

Tout étudiant bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, du Ministère de la Culture et de la Communication ou du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, a le statut de boursier de l'enseignement supérieur. À ce titre, il a des droits mais également des obligations. Il doit notamment être assidu aux cours et se présenter aux examens.

Les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur bénéficient également de :

- l'exonération de la Contribution à la Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Conditions d'obtention

- être inscrit en formation initiale, en France ou dans un État membre du Conseil de l'Europe, dans un établissement d'enseignement public ou privé. La formation doit être habilitée à recevoir des boursiers ;
- être assidu aux cours et aux travaux pratiques/dirigés ;
- effectuer les stages obligatoires ;
- se présenter aux examens et concours correspondant à sa scolarité ;
- en cas d'enseignement à distance : rendre les devoirs.

Plus d'infos sur : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/bourse-et-logement-constituez-votre-dossier-social-etudiant-dse-409>

Les autres aides

- Aide au Mérite de l'État : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aide-au-merite-1291>
- Aide à la Mobilité Parcoursup : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aide-la-mobilite-parcoursup-1447>
- Aide à la Mobilité en Master : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aide-la-mobilite-en-master-1504><https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>
- Aide à la Mobilité Régionale : www.iledefrance.fr/bourses-mobilite-ile-de-france-etudiants-dut-licence-master
- Aide à la Mobilité Internationale : + d'infos : Service des relations internationales de votre établissement ou sur <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/bourses-erasmus-et-ami-67>
- Aide financière grande école du numérique : + d'infos : <https://www.grandecolenumerique.fr/>

LE LOGEMENT ÉTUDIANT



Le logement étudiant constitue l'une des missions traditionnelles du réseau des Crous. Les logements en résidence universitaire gérés par les Crous sont en priorité réservés aux étudiants boursiers. De nombreuses animations et manifestations culturelles sont organisées tout au long de l'année pour les étudiants logés en résidences Crous.

Le Crous de Créteil dispose de 5 306 places d'hébergement, de 28 résidences universitaires réparties au sein des 3 départements de l'académie de Créteil (77, 93 et 94). Équipées et aménagées, notamment d'une connexion internet gratuite, ces résidences sont la garantie d'un vrai confort de vie et d'étude.

Trouver un logement au Crous

Pour faire une demande de logement Crous, vous devez nécessairement constituer un Dossier Social Étudiant : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/> du 20 janvier au 15 mai 2021

Puis, une fois le Dossier Social Étudiant (DSE) créé : faire sa demande de logement : <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

Trouver un logement hors Crous

Lokaviz, la centrale du logement étudiant : www.lokaviz.fr



Lokaviz est une plateforme gérée par les Crous qui répertorie des offres de logements de particuliers (chambres, studios, appartements en colocation) de toute la France. Le label **Lokaviz** donne aux étudiants l'assurance d'être logé décemment et en confiance.

Le label Lokaviz s'articule autour de quatre grands axes :

- le montant du loyer, des charges et des éventuelles prestations ;
- la qualité appréciée au regard des critères réglementaires du logement décent et au regard de la performance énergétique des bâtiments ;
- le respect des bonnes pratiques en matière de rapports locatifs entre le bailleur et le locataire ;
- la localisation tient compte de la proximité des établissements d'enseignement supérieur, des équipements sportifs et culturels et des temps de trajets en transports en commun ou vélo.

Carte des résidences : <https://www.crous-creteil.fr/logements/nos-logements/>

LES AIDES SOCIALES DU CROUS



Elles concourent à la mise en œuvre de la politique sociale en faveur des étudiants et à l'amélioration de leurs conditions de vie et d'études. Les services sociaux ont des missions **d'accueil, d'écoute, de conseil, d'information, d'aide psychosociale et de prévention**. L'entretien avec un travailleur social consiste en une recherche de solution à mettre en œuvre dans un cadre protégé. Les travailleurs sociaux sont tenus au secret professionnel.

Prise de RDV avec un travailleur social du Crous sur social@crous-creteil.fr

Les travailleurs sociaux

- accueillent et écoutent les étudiants, quelle que soit la nature de leurs difficultés (sociale, familiale, médicale, psychologique, administrative, financière, etc.) ;
- informent de l'ensemble des dispositifs de vie étudiante (bourses, logement, législation sociale, etc.) ;
- accompagnent les étudiants dans leurs différentes démarches auprès :
 - des services administratifs du Crous ;
 - des services des universités ;
 - des services extérieurs (CAF, mutuelles, etc.) ;
- instruisent les demandes d'aides financières.

Numéro vert national 0 800 130 000 (appel gratuit)

Les aides financières

Dans le souci de répondre au mieux aux situations particulières de certains étudiants, des aides spécifiques peuvent être allouées. Elles peuvent revêtir deux formes :

- soit une allocation annuelle accordée à l'étudiant qui rencontre des difficultés pérennes ;
- soit une aide ponctuelle en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément des difficultés financières.

Plus d'infos :

<https://www.crous-creteil.fr/aides-sociales/fnau-fonds-national-daide-durgence/>



L'aide psychologique



HAPPSYLINE : Consultation psychologique gratuite

(Prise de RDV au **06 27 86 91 83** ou rdv.apsytude@gmail.com)

<http://www.apsytude.com/fr/prendre-rendez-vous/>



BAPU : Les Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU) sont des centres de consultation pour les étudiants qui souhaitent une **aide psychologique**. Les consultations des BAPU sont prises en charge par les organismes de sécurité sociale à 100%.

Tous les étudiants qui le souhaitent peuvent contacter le BAPU LUXEMBOURG par mail : bapu.paris@croix-rouge.fr

Les aides alimentaires



En période de crise, le Crous de Créteil apporte tout son soutien aux étudiants, en multipliant les distributions alimentaires, avec l'aide d'association telle que **Linkee, l'un est l'autre**, ect.

Le service de la vie étudiante en collaboration étroite avec le service social, recense les étudiants ayant besoin d'une aide alimentaire et leurs propose donc une distribution régulière au sein même de leur résidence ou du restaurant universitaire le plus proche.

Lutte contre la précarité menstruelle



Dans le cadre d'une rencontre avec des étudiants à Poitiers mardi 23 février 2021, Frédérique Vidal a annoncé une nouvelle mesure **de lutte contre les précarités : la gratuité des protections périodiques**.

Cette annonce fait suite à un travail de concertation entre la ministre et de nombreux acteurs investis sur le sujet : des parlementaires, les organisations étudiantes représentatives, ou encore l'association Règles Élémentaires.

Le Crous de Créteil a installé 35 distributeurs de protections périodiques au sein de ses structures d'hébergement. Chaque résidence du Crous propose des protections périodiques gratuites en accès libre depuis le **lundi 15 mars 2021**.



CULTURE & VIE DE CAMPUS



Le réseau des Crous a pour ambition d'aider les étudiants à devenir acteurs de la vie culturelle universitaire en accompagnant leurs projets artistiques et leurs engagements citoyens au service de la collectivité. L'action du réseau des œuvres dans le domaine de la culture et du soutien aux initiatives étudiantes s'exerce dans plusieurs directions :

- le soutien financier pour la réalisation de projets étudiants par le biais du dispositif **Culture-ActionS**, constitué d'un fonds d'aide aux projets culturels et artistiques et d'un fonds de soutien aux initiatives et actions étudiantes dans les domaines de l'engagement ;
- le développement des pratiques amateurs au travers de l'organisation de concours (nouvelles, films courts, photos, bandes dessinées, peintures et arts numériques, théâtre, musique, danse) ou la mise en place d'ateliers de pratique artistique dans les résidences universitaires ;
- la contribution à l'émergence de nouveaux talents par la mise à disposition de lieux d'exposition, de locaux de répétition et de matériel, de salles de spectacle ;
- la sensibilisation des publics étudiants par la mise en place de spectacles et de manifestations culturelles ;
- l'encouragement aux mouvements associatifs au travers du partenariat avec les associations étudiantes et la participation aux campagnes d'intérêt général.

Les concours culturels



<https://www.crous-creteil.fr/culture/concours-crous/>



Conditions à remplir

- être étudiant et inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ;
- s'inscrire sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> rubrique Concours création étudiante ;
- prendre connaissance des modalités et des règlements : <https://www.crous-creteil.fr/wp-content/uploads/sites/5/2013/10/BROCHURE-sans-trait-1.pdf>

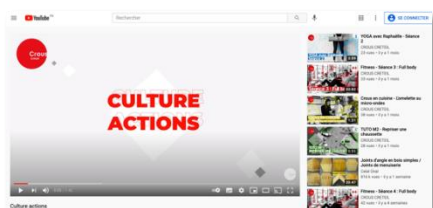
Dispositif Culture-actionS



<https://www.crous-creteil.fr/culture/culture-actions/>

Le Crous de Créteil soutient les projets et les initiatives étudiantes : soutien financier, prêt de matériels et de salles, etc.

<https://www.crous-creteil.fr/wp-content/uploads/sites/5/2013/11/Brochure-Culture-ActionS-web.pdf>



<https://www.youtube.com/watch?v=58hYNNnOLdg>

Conditions à remplir :

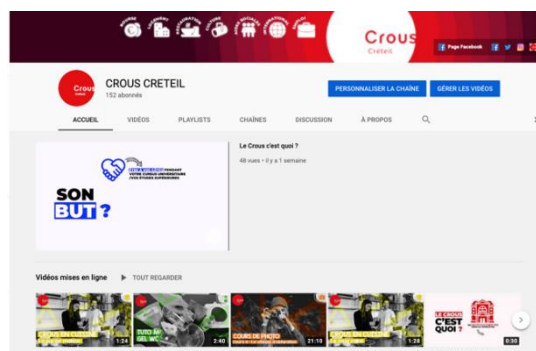
- être étudiant de l'enseignement supérieur ;
- présenter un projet novateur et hors cadre de formation ;
- disposer de plusieurs sources de financement ;
- proposer un projet bénéficiant largement à l'animation de la vie des campus ;
- ne pas avoir réalisé le projet avant son passage en commission.

Vie de Campus

Le service vie étudiante et vie de campus du Crous de Créteil propose une programmation riche et variée au sein des résidences et des campus universitaires : culture, sport, santé, prévention, animations, accueil, etc.

Le service vie de campus s'associe également à l'organisation des soirées étudiantes et propose des animations en résidence, soirées ciné, soirées manifestations sportives, animations culinaires, création artistique, etc.

Retrouvez plus de 150 tutos, vidéos cours en ligne : de photos, de sport, de yoga, de cuisine sur notre chaine Youtube : https://www.youtube.com/channel/UCOf4_0U8NLo-Kb2csnxkZQg et des lives plusieurs fois par mois de yoga, de préparation physique, de concerts, etc. sur notre chaine instagram : https://www.instagram.com/crous_creteil/



LE CROUS SUR LE WEB

Site internet : www.crous-creteil.fr

Application Crous mobile :

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.einden.crous.poitiers.android&hl=fr>
<https://apps.apple.com/fr/app/crous-mobile/id458576381>

LE CROUS SUR LES RESEAUX

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/crous.creteil/>

TWITTER : https://twitter.com/CROUS_Creteil

INSTAGRAM : https://www.instagram.com/crous_creteil/

YOUTUBE : https://www.youtube.com/channel/UC0f4_0U8NLo-Kb2csnxkZQg

CONTACTS UTILES

Site EST

Direction de site Val-de-Marne et Seine-et-Marne

Crous de Créteil

70, avenue du Général de Gaulle, 94010 Créteil

Tél : 06.19.27.47.71

Courriel : anne-sophie.branquart@crous-creteil.fr

Site NORD

Direction de site Seine-Saint-Denis

Crous de Créteil

70 av du général de Gaulle, 94000 Créteil

Tél : 06.23.81.84.16

Courriel : ludovic.vantghem@crous-creteil.fr

Secrétariat de direction

Direction

Crous de Créteil

70 av du général de Gaulle, 94000 Créteil

Tél : 01.45.17.06.50

Courriel : direction@crous-creteil.fr

Service communication

Responsable marketing et communication

Crous de Créteil

70 av du général de Gaulle, 94000 Créteil

Tél : 01.45.17.24.56 - 06.22.70.72.53

Courriel : communication@crous-creteil.fr